

Compagnie des Experts  
près la Cour d'Appel d'Orléans  
et la Cour Administrative d'Appel de Versailles



**COTISATION 2024**

<b>Membres actifs :</b>	<b>160,00 €</b>
<b>Membres honoraires actifs (acceptant des missions) :</b>	<b>160,00 €</b>
<b>Membres honoraires (n'acceptant plus de missions) :</b>	<b>80,00 €</b>

*Nous vous rappelons que l'abonnement à la Revue EXPERTS n'est plus géré par la Compagnie du fait de l'absence de tarif réduit pour les membres. Vous devez donc penser à renouveler votre abonnement.*

*Les nouvelles inscriptions sont soumises à l'accord du Conseil d'Administration de la Compagnie.*

**Le présent document vaut facture.**



**COUPON REPONSE (\*)**

***A renvoyer obligatoirement à la Compagnie en même temps que votre règlement***

***Le cadre ci-dessous est à remplir dans tous les cas le plus lisiblement possible pour la mise à jour de notre annuaire***

NOM : ..... Prénom : .....

Spécialité d'inscription de Cour d'Appel :

Profession exercée à titre principal : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Téléphone : .....

Mobile : ..... E-mail : .....

(\*) Ce coupon réponse est à envoyer par mail à Antoine SAULAY, trésorier :

[antoine.saulay@p2r-audit.com](mailto:antoine.saulay@p2r-audit.com)

Votre règlement :

- **Idéalement** par virement bancaire en indiquant votre « NOM + COTIS 24 » dans le libellé du virement : **voir RIB ci-joint (merci de privilégier ce mode de paiement)**
- Par chèque : à l'ordre de la Compagnie des Experts, par courrier à l'adresse suivante : Antoine SAULAY / cabinet P2R : 12 rue de Clocheville - 37000 TOURS